

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **11 janvier 2016**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée
Siège No 2 Julie Gagnon
Siège No 3 Linda Thomas
Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller François Vallières est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2016-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 11 JANVIER 2016

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 7 décembre 2015
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2016 - 14 décembre 2015

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Décembre 2015
- 6 Liste Incompressibles 2016
- 7 Résolution d'appui et de participation - Plan de développement de la zone agricole
- 8 Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
- 9 Adoption règl. 690-15 modifiant règl. lotissement
- 10 Adoption règl. 692-16 - Remboursement frais non-résident
- 11 ADMQ - Renouvellement cotisation 2016
- 12 Emploi d'été Canada 2016
- 13 Facturation télésurveillance d'alarme
- 14 Offre de service - Devis de pavage 2016
- 15 Table de conférence

Sécurité incendie

- 16 Achat Janvier 2016
- 17 Avis de motion - Règl. 693-16 Amendement règl. 606-05 Brûlage

Voirie

- 18 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 19 Vente boîte à sel - Durham-Sud

Hygiène du milieu

- 20 Achat bacs bruns

Urbanisme et zonage

- 21 Résolution d'appui - Paintball

Loisirs et culture

- 22 Subvention loisirs - Bal des Tuques
- 23 Demande d'aide financière - Association hockey mineur de Windsor
- 24 Demande d'aide financière - Maison de la culture
- 25 Contribution au loisir des personnes handicapées 2016
- 26 Location chapiteau - Bal des Tuques

Général

Varia :

27 Correspondance

Correspondances reçues - Décembre 2015

28 Période à l'assistance

29 Levée de l'assemblée

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-003

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2016 - 14 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2016 du 14 décembre 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2016-01-004

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-005

6. LISTE DES INCOMPRESSIBLES 2016

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD	1 657.62 \$			
Biblio			2 667.00 \$	
MRC Drummond	12 507.94 \$	4 994.98 \$	4 994.98 \$	4 994.98 \$
RGMR du Bas St-François	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.03 \$
ACISQ	281.69 \$			
CPU Service	885.31 \$			
PG solutions	1 276.22 \$			
Assurances MMQ	31 371.00 \$			
TOTAL	63 316.81 \$	12 667.01 \$	15 334.01 \$	12 667.01 \$

Fournisseurs	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD		1 657.62 \$		
Biblio		2 667.00 \$		
MRC Drummond	4 994.98 \$	4 994.98 \$	4 994.98 \$	4 994.98 \$
RGMR du Bas St-François	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.03 \$
ACISQ				
CPU Service				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	20 332.01 \$	16 991.63 \$	12 667.01 \$	12 667.01 \$

Fournisseurs	SEPT.	OCT	NOV	DÉC
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD				
Biblio	2 667.00 \$			
MRC Drummond	4 994.98 \$	4 994.98 \$	4 994.98 \$	
RGMR du Bas St-François	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.03 \$	7 672.02 \$
ACISQ				
CPU Service				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	22 999.01 \$	12 667.01 \$	12 667.01 \$	7 672.02 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2016, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-006

7. RÉSOLUTION D'APPUI ET DE PARTICIPATION À LA RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la planification stratégique 2015-2017 de la MRC de Drummond comprend notamment la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole ;

ATTENDU QUE le PDZA constitue un exercice de concertation régionale impliquant les intervenants du milieu et, plus particulièrement, les municipalités locales situées sur son territoire ;

ATTENDU QUE le PDZA est axé sur le développement et la réalisation d'actions concrètes visant à développer de façon durable la zone et les activités agricoles ;

ATTENDU QUE la MRC déposera une demande de financement dans le cadre de l'appel de proposition lancé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la date butoir étant fixée au 12 février 2016;

ATTENDU QUE dans cette optique, la MRC de Drummond a sollicité l'appui des municipalités locales situées sur son territoire pour la réalisation de son PDZA ;

ATTENDU l'intérêt pour la municipalité de L'Avenir d'appuyer cette démarche puisqu'une grande partie de son territoire est agricole ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon, et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie la MRC de Drummond dans ses démarches de demande d'aide financière auprès du MAPAQ et s'engage à participer à la réalisation du PDZA de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-007

8. PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la mise en place par le gouvernement du Québec d'un nouveau programme gouvernemental d'aide aux aînés pour le paiement de taxes municipales ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les municipalités sont tenues d'indiquer aux propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lors de la transmission du compte de taxes, le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 500 \$ du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'implantation du programme ;

ATTENDU QU'Infotech travaille présentement à l'élaboration d'un programme qui permettra d'identifier et d'aviser les citoyens admissibles au programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Suzie Lemire, directrice générale, à faire l'achat du programme d'Infotech afin d'identifier et aviser les citoyens admissibles au programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-008

9. ADOPTION RÈGL. 690-15 – AMENDEMENT RÈGL. LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, dans des situations particulières (notamment pour la reconnaissance de droit acquis résidentiel en zone verte) ou lorsqu'il est impossible de faire un lot de forme conventionnelle, pouvoir autoriser des lots de forme irrégulière pourvu que certaines exigences soient respectées ;

ATTENDU QUE les exigences sont : le respect d'une largeur minimale sur la ligne avant d'au moins 6 m assurant l'aménagement d'une entrée de cour conforme ; le respect de la superficie minimale exigée dans le règlement de lotissement selon la situation permettant de maintenir la même densité ; le respect du maintien d'un espace à l'intérieur des limites du lot de forme irrégulière, pouvant respecter les largeurs et profondeur minimales exigibles ;

ATTENDU QUE les exigences associées à cette disposition particulière assurent le respect des normes minimales de lot exigibles dans la réglementation régionale de la MRC Drummond (schéma

d'aménagement et de développement, règlement de contrôle intérimaire) ainsi que des densités d'occupation exigibles ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 novembre 2015, par le conseiller François Vallières ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2015 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 23 novembre 2015 ;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement, avec modification, le 7 décembre 2015 ;

ATTENDU que la modification du second projet, apportée pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement, a pour objet de réduire la portée d'application possible de cette norme d'exception concernant la forme irrégulière des lots, à uniquement certains cas spécifiques, prohibant ainsi le lotissement de plusieurs terrains contiguës à l'aide de cette règle d'exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement no. 690-15 modifiant le règlement de lotissement no. 655-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Il est inséré, dans ce règlement de lotissement, un article 5.1.10 qui se lit comme suit :

« 5.1.10 FORME IRRÉGULIÈRE DE LOT

Malgré les dimensions minimales pour les lots ainsi que les autres dispositions établies dans les articles précédemment, il est permis de faire des lots de forme irrégulière. Cette exception s'applique uniquement pour des reconnaissances de droit acquis en zone verte ainsi que pour compléter, dans le périmètre urbain et dans les développements hors périmètre urbain en zone blanche, le morcellement sur une rue existante au 1^{er} janvier 2016.

Cette exception est autorisée pourvu qu'en tout temps :

- a) La largeur mesurée sur la ligne avant ait au moins 6 m ;
- b) Qu'un rectangle formé par les côtés opposés constitués par la largeur minimale et la profondeur minimale exigibles, puisse s'insérer à l'intérieur de la surface délimitée par le périmètre du lot de forme irrégulière ;
- c) Que l'ensemble du lot ait la superficie minimale exigée. »

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-009

10. ADOPTION RÈGL. 692-16 – REMBOURSEMENT FRAIS DE NON-RÉSIDENT

ATTENDU QUE des contribuables s'inscrivent à des activités de loisir et de culture qui ne sont pas offertes sur le territoire de la municipalité et qui sont soumises à des frais de non-résident par les municipalités qui les offrent ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2015, par le conseiller Pierre Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 692-16 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 – FRAIS DE NON-RÉSIDENT EXIGÉS PAR LES VILLES

Les frais de non-résident exigés par les villes de Drummondville et Richmond seront remboursés sur présentation de la preuve de paiement émise par la ville lors de l'inscription à l'activité choisie. Le montant des frais de non-résident devra y être clairement identifié par le service de loisirs de la ville.

ARTICLE 3 – PORTION REMBOURSABLE DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT

La municipalité de L'Avenir remboursera les frais de non-résident décrits à l'article 2 à toute personne domiciliée de son territoire qui s'inscrira à des activités offertes par les services de loisir et de culture des villes de Drummondville et Richmond de la façon suivante :

Moins de 18 ans : Remboursement de 100% des frais de non-résident

18 ans et plus : Remboursement de 50 % des frais de non-résident

Cette contribution financière ne s'applique pas aux activités déjà offertes sur le territoire de la municipalité de L'Avenir.

La contribution de la municipalité ne s'applique que sur le frais de non-résident et non sur les taxes, s'il y a lieu.

La demande de remboursement doit être présentée à la municipalité au plus tard 1 an après l'inscription.

Le présent règlement s'applique sur les inscriptions à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT

La Municipalité effectuera le remboursement par chèque. Le conseil autorise la directrice générale à effectuer le remboursement.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurement en vigueur dans la municipalité en regard du remboursement des frais de non-résident et entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-010 11. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2016

ATTENDU QUE la cotisation 2016 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2016 pour une somme de 432 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 294 \$ taxes incluse pour le poste de directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler la cotisation 2016 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 790.69 \$ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-011 12. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada accorde du financement aux employeurs du secteur public comptant 50 employés ou moins pour créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la demande doit être présentée au plus tard, le 26 février 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de présenter une demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2016, pour l'embauche d'étudiants et d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-012 13. FACTURATION TÉLÉSURVEILLANCE D'ALARME

ATTENDU la facture reçue d'ADT pour la télésurveillance d'alarme du bureau municipal pour le premier trimestre du 1^{er} janvier au 31 mars 2016 au montant de 173.97 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de refacturer le locataire du 549 principale du montant excédentaire de 78.08 \$ et ce à chaque trimestre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de facturer le locataire du 549 principale un montant de 78.08\$ chaque trimestre pour les frais de télésurveillance d'alarme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-013

14. OFFRE DE SERVICE – DEVIS DE PAVAGE 2016

ATTENDU les projets de pavage sur le chemin Allard financé par le fonds des carrières/sablières et sur la route O'Brien par la subvention TECQ ;

ATTENDU QU'afin de s'assurer de la conformité des travaux, il est préférable de faire rédiger les devis par un ingénieur ;

ATTENDU l'offre de service reçue de WSP au montant de 3 000 \$ pour la rédaction des plans et devis des projets de pavage sur le chemin Allard et la route O'Brien le tout plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de mandater la firme WSP de la rédaction des plans et devis pour les projets de pavage du Chemin Allard et de la route O'Brien le tout pour un montant total de 3 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-014

15. TABLE DE CONFÉRENCE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'une table de conférence ainsi que des chaises ;

ATTENDU la soumission de Les Surplus G.R.L. pour une table et 10 chaises usagées au montant de 975 \$ plus taxes incluant la livraison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'autoriser l'achat d'une table et 10 chaises au montant de 975 \$ plus taxes livraison incluse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2016-01-015

16. ACHATS JANVIER 2016

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour mois janvier 2016

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Caserne</u>				
02 220 00 522	Allocation pour travaux de finition du local de rangement du 2e étage de la caserne	1 000.00 \$	1	1 000.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 01 454	Formation Officier non urbain pour Mike Drouin	1 900.00 \$	1	1 900.00 \$
	Total de la demande			2 900.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 900 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. AVIS DE MOTION – RÉGL. 693-16 AMENDEMENT RÉGL. 606-05 CONCERNANT LE BRÛLAGE D'HERBES, DE BROUSSAILLES ET DE DÉCHETS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Alain-Serge Vigeant, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 693-16 amendement au règlement 606-05 concernant le brûlage d'herber, de broussailles et de déchets.

VOIRIE

R 2016-01-016

18. SUBVENTION – AIDE AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations

visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-017

19. VENTE BOÎTE À SEL – DURHAM-SUD

ATTENDU la résolution R 2014-11-288 concernant la mise en vente de l'ancienne boîte à sel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Durham-Sud s'est dite intéressée à faire l'acquisition de l'ancienne boîte à sel au montant de 1 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de vendre l'ancienne boîte à sel à la Municipalité de Durham-Sud pour un montant de 1 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2016-01-018

20. ACHAT BACS BRUNS

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François fera la commande de bacs bruns ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de 10 bacs afin d'en avoir en inventaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'achat de 10 bacs bruns afin de garder un inventaire disponible au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2016-01-019

21. RÉSOLUTION D'APPUI - PAINTBALL

ATTENDU le projet de site de paintball de Madame Céline Samson et Monsieur Mario Labelle sur une partie du lot 558 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire portant le numéro de dossier 410192 reçu de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité a amendé son règlement de zonage par le règlement 679-14 afin de permettre ce type d'usage dans la zone AF-2 ;

ATTENDU QUE ce type d'activité récréative a un rayonnement régional, car cela favorise le dynamisme récréatif de la région en attirant des visiteurs provenant de l'extérieur de la municipalité et aussi de l'extérieur de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC Drummond encourage, dans son schéma d'aménagement et dans l'affectation agro-forestière, les initiatives favorisant le développement d'activités récréatives ayant un caractère collectif ou, en d'autres termes, des activités de détente et de divertissement qui sont offertes à toute la population ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autres endroits disponibles sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole pour ce type d'activité ;

ATTENDU QU'il existe déjà dans la zone AF-2 un usage de type commerce, plus spécifiquement au 1199 7^e Rang, à moins de 900 mètres du site visé ;

ATTENDU QUE selon les données disponibles sur le site de la CPTAQ, le sol de cette zone est assez pierreux et en surabondance d'eau et de potentiel agricole de 4 à 6 ;

ATTENDU QUE la CPATQ pourrait envisager d'autoriser cet usage autre qu'agricole pour une période déterminée avec possibilité de renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir appui le projet d'aménagement et d'exploitation d'un site de paintball de Madame Céline Samson et Monsieur Mario Labelle sur une partie du lot 558 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2016-01-020

22. SUBVENTION – BAL DES TUQUES

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir a déposé une demande de subvention de 8 000 \$ pour le Bal des Tuques qui aura lieu le 5 et 6 février prochain et que celle-ci est prévue au budget 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de verser une subvention de 8 000 \$ au comité des Loisirs dans le cadre des activités du Bal des Tuques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2016-01-021

23. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE WINDSOR

Jean Parenteau et Martin Bahl se retirent des délibérations.

ATTENDU la demande d'aide financière de l'équipe *Promutuel Val St-François de Windsor* dans la catégorie *bantam B* de l'*Association du hockey mineur de Windsor* afin de financer la participation à des activités pour les jeunes ;

ATTENDU QUE l'Association est à but non lucratif et non subventionnée par les gouvernements et que les équipes doivent se financer d'elles-mêmes ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'Association est d'enseigner aux jeunes les éléments techniques de base et les tactiques du hockey dans un cadre structuré où le plaisir et le développement sportif l'emportent sur les considérations strictes de performance ;

ATTENDU QU'une aide financière permettrait de financer la participation à des activités pour les jeunes ;

ATTENDU QU'afin d'offrir une certaine visibilité, le nom de la Municipalité serait inscrit sur les tuques des joueurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu que la Municipalité de L'Avenir offre une aide financière de 250 \$ à l'équipe *Promutuel Val S-François de Windsor* dans la catégorie *bantam B* de l'Association du hockey mineur de Windsor.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Jean Parenteau et Martin Bahl se rassoient à la table du conseil.

R 2016-01-022

24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE LA CULTURE

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Maison de la Culture de L'Avenir ;

ATTENDU QUE la Maison de la Culture demande un soutien de 20 000 \$ pour les frais fixes annuels ;

ATTENDU QUE la Maison de la Culture demande également un montant de 10 000 \$ afin d'appuyer la subvention obtenue du Fonds de ruralité afin d'améliorer l'accès à la scène et l'équipement scénique ;

ATTENDU QU'il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant de passer au vote concernant les montants accordés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl de verser un montant total de 25 000 \$ à la Maison de la Culture de L'Avenir :

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Pierre Lavallée	Conseiller	1		X
Mme Julie Gagnon	Conseillère	2		X
Mme Linda Thomas	Conseillère	3		X
M. Alain-Serge Vigeant	Conseiller	5	X	
M. Martin Bahl	Conseiller	6	X	

Suite au résultat du vote de 3 contre 2 refusant ainsi la proposition :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon de verser un montant de 30 000 \$ à la Maison de la culture :

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Pierre Lavallée	Conseiller	1	X	
Mme Julie Gagnon	Conseillère	2	X	
Mme Linda Thomas	Conseillère	3	X	
M. Alain-Serge Vigeant	Conseiller	5		X
M. Martin Bahl	Conseiller	6		X

Il est donc résolu de verser une subvention de 20 000 \$ à la Maison de la Culture de L'Avenir et ce, en deux versements de 10 000 \$ le premier versement le 14 janvier 2016 et le deuxième versement le 1^{er} juin 2016. Il est aussi résolu de verser un montant de 10 000 \$ afin d'appuyer la subvention obtenue du Fonds de ruralité, et ce, lors de la présentation des factures reliées à la dépense.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

R 2016-01-023

25. CONTRIBUTION AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016

ATTENDU QU'une demande de contribution au loisir des personnes handicapées pour l'année 2016 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec Inc.) au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter la demande de contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2016, au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2016-01-024

26. LOCATION CHAPITEAU – BAL DES TUQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la location d'un chapiteau pour l'évènement du Bal des Tuques le 5 et 6 février prochain ;

ATTENDU la soumission reçue de Chapiteau Excellence au montant de 3 161.81 \$ taxes incluses pour un chapiteau de 40 x 80 ainsi que le chauffage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire la location d'un chapiteau de Chapiteau Excellence pour le Bal des Tuques et ce, payable en deux versements : un montant de 790.45\$ à la signature du contrat et la balance de 2 371.36 \$ à l'installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

27. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2015 est remis à tous les conseillers.

28. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2016-01-025

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **20 heures 44 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1^{er} février 2016.

Fournisseurs	Description	Montant
TRACPAR inc	Interrupteur - Niveleuse	91,93 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Janvier 2016	316,63 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Frais de surveillance du 01/01/16 au 31/03/16	200,02 \$
Communication Plus	R2015-09-246 Radio pour tracteur	924,18 \$
Formation Langevin	R2015-10-270 Formation secourisme en milieu travail	956,59 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achats	297,19 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achats	140,09 \$
Bell Mobilité	Service numérique du 01/01/16 au 30/06/16	99,06 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/12/15 au 15/01/16	114,57 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/12/15 au 15/01/16	139,30 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/12/15 au 15/01/16	434,77 \$
Bergeron Jean-Pierre	R2015-10-270 Essais annuels des pompes	750,00 \$
Carrières PCM Inc.	Rechargement 2e Rang et drain garage municipal	1 081,43 \$
Centre du Pneu Patry inc	Réparer crevaison - Mack blanc	53,99 \$
Centre du Pneu Patry inc	Changer jante fendue - Mack blanc	316,18 \$
Chambre de commerce de Drummond	Frais Dicom - Trackpar	15,78 \$
Chambre de commerce de Drummond	Frais Dicom - Communication Plus - Voirie	35,73 \$
Chambre de commerce de Drummond	Livraison Dicom - Service incendie	15,77 \$
WSP Canada inc	R2015-12-333 Projet domiciliaire	4 697,88 \$
Imprimerie MS	Impression JET - Décembre 2015	992,46 \$
CMP Mayer Inc.	R2015-11-300 gants	534,64 \$
CMP Mayer Inc.	R2015-11-300 Mousse silvex	778,38 \$
La Coop des Montérégiennes	Ampoule antichoc et antigel	86,68 \$
La Coop des Montérégiennes	Électrode 6011	41,37 \$
La Coop des Montérégiennes	Antirouille jaune, laine d'acier - Niveleuse	51,26 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	décapant et fini à plancher - Salle des loisirs	121,07 \$
Excavation Yergeau inc	Travaux de fossé - 2e Rang	310,43 \$
Ferme Bellevue Charpentier	Déneigement point d'eau	1 264,72 \$
Daniel & Gilles Régis	Ballast et tubes - Salle des Loisirs	57,15 \$

Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	130,51 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	148,12 \$
Infotech	Frais de transport - Papeterie annuelle	45,40 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Projet développement domiciliaire	1 792,18 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - Projet domiciliaire	596,27 \$
Valliere Mathieu	Remboursement formation et déplacement	1 211,64 \$
Megaburo	Lecture de compteur (144888 à 146923)	29,01 \$
Megaburo	Papier 8,5 x 11, stylo, recharge stylo	111,77 \$
MRC Drummond	Demande de révision	1 207,36 \$
Municipalité Durham-Sud	Remboursement frais pour préventionniste	304,65 \$
Oxy-Centre inc	Renouvellement contrat annuel - 2016	307,83 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de janvier 2016	291,20 \$
Poirier Denis	Déneigement point d'eau Trahan	574,88 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2014-10-260 Consultation en urbanisme	86,23 \$
Service de Cric Drummond	Brosse 1/2" tige 1/4", ratchet fuller, brosse 8"	219,46 \$
Service de Cric Drummond	Inspection extincteur - Salle des Loisirs (24/06)	20,70 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 058,28 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 629,06 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 202,37 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique - Janvier 2016	151,82 \$
Vetements T.S. Inc.	Pantalon - J-G Pepin	78,14 \$
Lafond Caroll Ann	Remboursement achat trousse premiers soins - Loisirs	125,15 \$
La Recharge	Cartouche noire - Imprimante DG	149,59 \$
Portes de Garage MB inc	Réparation temporaire - Porte garage	1 398,29 \$
Portes de Garage MB inc	Réparation permanente - Porte garage	2 217,03 \$
Précourt Olivier	R2015-04-115 Contrat TEU - Décembre 2015	602,65 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie - LAVI20151205-023	181,01 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	Pièces - Mack blanc et rouge	68,12 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	Pièce - Marck rouge	6,03 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Décembre 2015	67,54 \$
Signo Tech	Pancarte pour Loisirs	58,41 \$
Signo Tech	R2015-11-304 Pancarte pour ARDAD	2 468,93 \$
Isotech Instrumentation Inc.	Lavage et décontamination - Habits de pompier	138,37 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	35 597,25 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Décembre 2015	150,75 \$
Buffet à la Carte	R2015-10-277 Repas - Party des bénévoles	1 326,46 \$
Gilles Cloutier	Remboursement trop perçu	33,59 \$
École L'Avenir	R2015-10-276 Soutien financier 2015-2016	833,33 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/11/15 au 30/11/15	475,36 \$
Coté Luc	Remboursement achats -Formation	166,29 \$
Office municipal d'habitation	Remplacement du chèque 4429	1 009,00 \$
Réfrigération Pole Nord Ltée	R2015-12-322 Renouvellement contrat de service	307,40 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2015-03-069 Quote-part - Décembre 2015	7 565,28 \$
Lemire Suzie	Poster JET et timbres pour grosses enveloppes	145,21 \$
CPTAQ	R2015-12-336 Demande pour descente rivière	284,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2015-10-277 Consommations - Party des bénévoles	422,30 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	12 718,97 \$

SALAIRE DÉCEMBRE 2015	
Salaires nets décembre 2015	25 068,15 \$
Remises provinciales décembre 2015	6 939,06 \$
Remises fédérales décembre 2015	2 952,18 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2015	34 959,39 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2015	35 597,25 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2015	12 718,97 \$
TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2015	83 275,61 \$